



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

**COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes**

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020

Partie 1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

17-2020 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (38) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (14): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Alain MARY, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 38 Votants : 43

17-2020 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Rapporteur Albert MAMY

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice- présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DP 2020-04 : **PLU SOREZE** - Annonces légales pour enquête publique – Signature de l'offre proposée par Occitane de Publicité (O2PUB) pour un montant global de 1 576,34 € HT correspondant aux publications à la Révision Allégée du PLU de Sorèze.

DP 2020-05 : **SITE SAINT FERREOL – Secteur l'Encastre** – Signature de l'offre proposée par l'entreprise MPS Toilettes Automatiques pour un montant de 24 900 € HT correspondant à la fourniture et à l'installation d'un sanitaire autonome accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

DP 2020-06 : **SITE SAINT-FERREOL** – Signature de l'offre proposée par l'entreprise IFP EVENTS pour un montant de 515,00 € HT, correspondant aux visuels des opérations en cours.

DP 2020-07 : **Aérodrome Montagne Noire** – Signature de l'offre proposée « La Réunion Aérienne » Courtier Monsieur Julien LEPAROUX– Ardillon Assurances pour un montant de 1 711,87 € TTC ; correspondant au contrat d'assurance RC exploitant pour l'année 2020.

DP 2020-08 : **SITE SAINT-FERREOL – Aménagement d'aires de stationnement** - Signature de l'offre proposée par l'entreprise ATELIER ATP pour un montant de 5 845,00 € HT (Mission complémentaire à la mission de base de maîtrise d'œuvre (DET, VISA, AOR, OPC) et 1 785 € HT (Mission complémentaire 2 « Permis de Démolir/Permis d'Aménager modificatif ») correspondant à l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

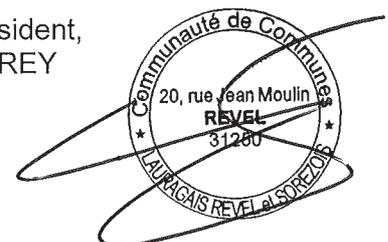
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du président

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

18-2020/ BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2019

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

18-2020/ BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2019**Rapporteur : Albert MAMY**

-Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Cette disposition s'applique également aux départements (article L.3213-2), aux régions (article L.4221-4), aux EPCI (article L.5211-37) et aux syndicats mixtes (article L.5722-3)

Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

ÉTAT DES ACQUISITIONS 2019 : Aucune acquisition actée en 2019

ÉTAT DES CESSIONS 2019 :

Zone économique la Condamine (zone transférée au 01/01/2017), Sorèze

- Parcelles C1756 (1 689 m²) , C1761 (607 m²) situées dans la zone économique de la Condamine vendue à la société IFP EVENTS (CASTIÉ) pour un montant de 18 368 € HT

Zone économique la Prade (zone transférée au 01/01/2017), Saint-Félix Lauragais

Parcelles ZD102 (2 662 m²) situées dans la zone économique de la Prade vendue à la société MARTIN PLOMBERIE (SCI PAPRILO) pour un montant de 21 296 € HT

Zone économique la Pomme, Revel

Parcelles ZX334 (3 993 m²) situées dans la zone économique de la Pomme vendue à la société SEPS pour un montant de 47 916 € HT

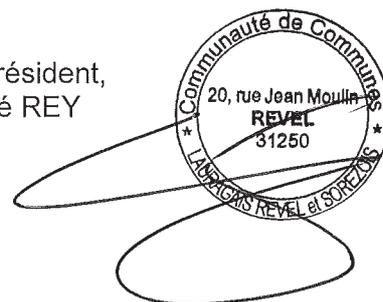
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions 2019 de la Communauté de Communes, qui sera annexé au compte administratif 2019.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

19-2020/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - TAUX 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

19-2020/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)**Rapporteur : Étienne THIBAUT**

Monsieur le Président présentera le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2020 et proposera le vote des taux suivants :

COMMUNES	Taux 2020
LES BRUNELS	9,44%
BELESTA LAURAGAIS	13,54%
JUZES	11,47%
LE FALGA	9,74%
LE VAUX	10,94%
MAURENS	10,71%
MONTEGUT LAURAGAIS	10,88%
MOURVILLES HAUTES	12,73%
NOGARET	11,15%
REVEL	10,78%
ROUMENS	10,02%
SAINT FELIX LAURAGAIS	10,03%
SAINT JULIA	9,99%
VAUDREUILLE	7,77%
ARFONS	6,31%
BELLESSERRE	15,10%
BLAN	19,12%
CAHUZAC	15,10%
LES CAMMAZES	12,91%
DURFORT	10,50%
GARREVAQUES	13,90%
LEMPAUT	15,94%
MONTGEY	14,10%
PALLEVILLE	16,39%
POUDIS	16,65%
PUECHOURS	12,13%
SAINT AMANCET	13,39%
SOREZE	13,88%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020 conformément au tableau présenté

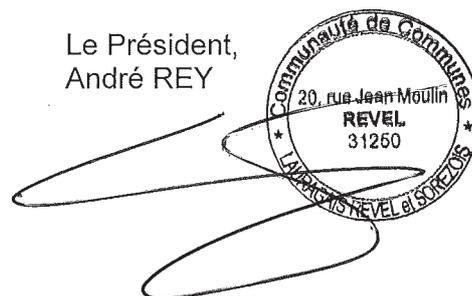
AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2020

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

20-2020 /FISCALITE – VOTE DES TAUX 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

20-2020 /FISCALITE – VOTE DES TAUX 2020**Rapporteur : André REY**

- Vu la Commission des Finances du 16 janvier 2020
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 31 janvier 2020,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B decies IV du CGI,

Rappel des taux des taxes TH, TFB TFNB exercice 2019 :

- Taxe Habitation : 2.59 %
- Foncier Bâti : 2.17 %
- Foncier Non Bâti : 9.83%

La communauté de communes est passée en CFE unique au 1^{er} janvier 2017. Lors du conseil communautaire du 11 avril 2017, les élus ont décidé de fixer à 32,26% le taux moyen pondéré et à 6 ans la durée d'harmonisation des taux (soit 2022).

Considérant la revalorisation des bases au titre de l'année 2020

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre budgétaire et des bases prévisionnelles 2020, il est proposé de reconduire pour l'année 2020 les mêmes taux qu'en 2018 et 2019 :

- Taxe Habitation : 2.59 %
- Foncier Bâti : 2.17 %
- Foncier Non Bâti : 9.83%
- Cotisation Foncière des entreprises 32.26%

Il est proposé au conseil communautaire de voter ces taux pour l'exercice 2020 .

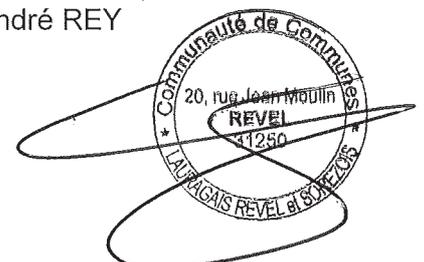
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**VOTE** les taux présentés :

<i>Taux Taxe habitation</i>	<i>Taux Taxe Foncière</i>	<i>Taux Taxe Foncière non bâti</i>	<i>Cotisation Foncière des Entreprises</i>
2,59 %	2,17%	9,83%	32,26%

DEMANDE au Président d'inscrire ces taux sur les états fiscaux notamment l'état 1259**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21A-2020/ PETITE ENFANCE 4 MULTI-ACCUEIL - SUBVENTIONS 2020 :

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

21A-2020/ PETITE ENFANCE 4 MULTI-ACCUEIL - SUBVENTIONS 2020 :

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriale,
- Vu la Commission des Finances du 16 janvier 2020,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 31 janvier 2020,

Suite aux conventions pluriannuelles 2017-2020 et les besoins de financement évalués par structure

- Vu la délibération 151-2020 du 12 décembre 2019 avenant N°1 (fin 31 décembre 2020) aux conventions pluri annuelles des multi-accueils,
- Vu les avenants aux conventions signés par les 4 structures multi-accueil

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Association « Les Doudous Blan » à Blan	70 000 €
Association « Les Lutins Sorèziens » à Sorèze	75 000 €
Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais	60 000 €
Association « Les P'tits Clous » à Revel	140 000 €
Total	345 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

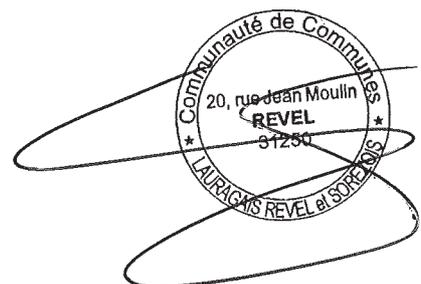
APPROUVE les montants de subventions accordées pour 2020 aux quatre structures tel que présenté.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

AUTORISE le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21B-2020/ ÉCONOMIE : COMITÉ BASSIN EMPLOI – PARTICIPATION 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 43
(Pascale DUMAS ne prend pas part aux votes.)

21B-2020/ ÉCONOMIE : COMITÉ BASSIN EMPLOI – PARTICIPATION**Rapporteur : Etienne THIBAUT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu la délibération 155-2017 du 12 décembre 2017 portant conventions pluriannuelles d'objectifs 2018-2020 dans les domaines de la formation et de l'emploi,
- Vu la délibération 61C du 23 juin 2016 approuvant le principe de création d'une Maison de services au public (MSAP),
- Vu la délibération 154-2017 du 12 décembre 2017 convention cadre MSAP,
- Vu la délibération 93-2018 du 24 mai 2018 portant modification du projet de convention MSAP,
- Vu la convention cadre MSAP entre la communauté de communes, l'Etat, Carsat et pôle Emploi,
- Vu la délibération 166C-2018 du 11 décembre 2018 concernant le financement du dispositif MSAP,
- Vu délibération 173-2018 du 11 décembre 2018 Maison des Services Au Public (MSAP) convention avec l'association Comité de Bassin d'Emploi (CBE),
- Vu délibération 20B-2019 du 11 avril 2019 concernant la participation 2019 à CBE,
- Vu l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectif (fin 31 décembre 2021) avec l'association CBE validé en conseil communautaire, délibération 107-2019 du 19 septembre 2019

Monsieur le Président rappelle l'effort constant réalisé par la Communauté de Communes au soutien de l'économie, du développement économique, de l'emploi et de la formation. Il est rappelé que la participation de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2019, pour l'Association Comité de Bassin d'Emploi, s'est élevée à 73 000 euros.

L'objet de l'association Comité Bassin Emploi est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités du bassin et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi.

Il est rappelé que les Maisons de services au Public (MSAP) sont des espaces mutualisés de services au public, elles ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une participation financière à l'association CBE de 73 000 € au titre des activités telles que définies dans la convention d'objectifs pluri annuelle et 30 000 € au titre des missions MSAP soit un total de 103 000 €.

Pascale DUMAS ne prend pas part aux votes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de verser une participation financière à l'association CBE de 73 000 € au titre des activités telles que définies dans la convention d'objectifs pluri-annuelle et 30 000 € au titre des missions MSAP soit un total de 103 000 €.

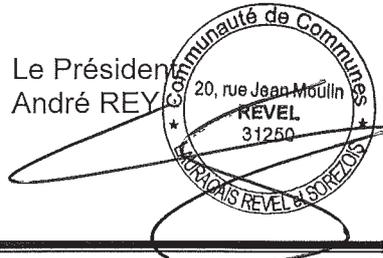
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21C-2020/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL-EPIC PARTICIPATION 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57
(Bertrand GÉLI ne prend pas part aux votes.)

Présents : 39

Votants : 43

21C-2020/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL-EPIC PARTICIPATION 2020

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2017-2020 approuvée en séance du conseil communautaire le 2 décembre 2016,

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget.

Pour l'exercice 2020, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal est identique à celle de l'exercice 2019, soit 246 500 €.

Bertrand GÉLI ne prend pas part aux votes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une participation de 246 500 €.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21D-2020/ SYNDICAT MIXTE MUSÉE ET JARDINS CANAL DU MIDI PARTICIPATION 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

21D-2020/ SYNDICAT MIXTE MUSÉE ET JARDINS CANAL DU MIDI P

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois
- Vu les statuts du Syndicat mixte « Musée et jardins canal du Midi »

Pour l'exercice 2020, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le même montant qu'en 2019 soit 81 700 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une participation de 81 700 € au Syndicat mixte « Musée et jardins canal du Midi »

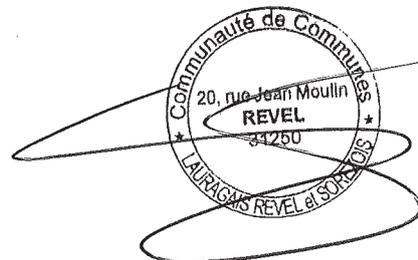
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21E-2020/ SYNDICAT MIXTE « POLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL : PAYS LAURAGAIS » et GAL « TERROIRS LAURAGAIS » : PARTICIPATION 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

**21E-2020/ SYNDICAT MIXTE « POLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL : PAYS LAURAGAIS » ET GAL
« TERROIRS LAURAGAIS » : PARTICIPATION 2020**

Rapporteur : Etienne THIBAUT

Considérant les projets et compétences exercées par le PETR, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des participations suivantes au titre de l'exercice 2020 (rappel nombre habitants, population légale base INSEE : 22 099 habitants) :

Rappel : en 2019 La participation au titre du PETR Pays Lauragais et du Gal « Terroirs Lauragais » s'est élevée à 68 468.22 €

→ En 2020 la participation PETR sera de 3.35 € / habitant, soit 74 032 €

(dont 2,65 €/ habitant PETR +0,25 € / habitant au titre du GAL « Terroirs du Lauragais » + 0.45 € / habitant au titre du Plan Climat Air Energie (PCAET))

Il est proposé au conseil communautaire de voter une participation pour l'exercice 2020 de 74 032 € au PETR Pays Lauragais et au GAL « TERROIRS LAURAGAIS ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une participation de 74 032 € au PETR Pays Lauragais et au GAL « TERROIRS LAURAGAIS ».

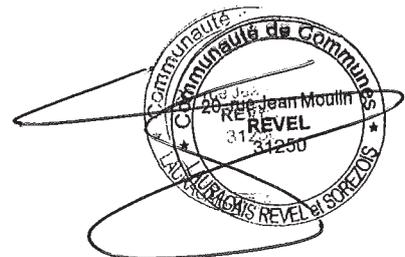
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21F-2020/ SYNDICAT MIXTE MANÉO: PARTICIPATION 2020

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 44

21F-2020/ SYNDICAT MIXTE MANÉO: PARTICIPATION 2020

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu les statuts du Syndicat mixte accueil des gens du voyage « MANEO »,
- Vu la délibération 144-2018 du 19 octobre 2018 adhésion gestion à la carte,
- Vu la séance du syndicat mixte du 21 janvier 2020,

La Communauté de Communes a confié la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage au Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (SMAGV) MANEO.

Considérant le nombre d'habitants de l'EPCI fixé à 22 099 - base INSEE -

La participation 2020 est estimée à 0.28 € / habitant x 22 099 habitants → 6 188 €

Au 1^{er} novembre 2018 la communauté de communes a adhéré à la gestion à la carte auprès de ce syndicat, à ce titre, elle remboursera au titre de 2020 le montant des frais engagés par le syndicat Maneo sur l'aire d'accueil des gens du voyage estimé à 49 500 €.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une participation pour l'exercice 2020 d'un montant de 6 188 € et d'inscrire une ouverture de crédits de 49 500 € au titre des frais engagés en 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une participation de 6 188 € au syndicat mixte accueil des gens du voyage « MANEO »

DÉCIDE d'inscrire une ouverture de crédits de 49 500 € au titre des frais engagés en 2020.

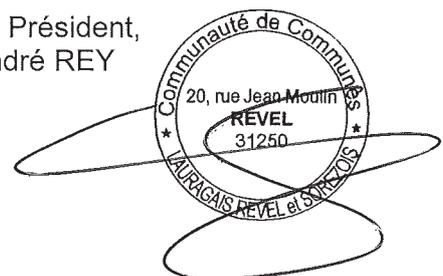
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21G-2020/ SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT, SYNDICAT MIXTE BASSIN HERS GIROU, SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL PARTICIPATION 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

**21G-2020/ SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT, SYNDICAT MI
SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL PARTICIPATION 2020**

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin de l'Agout,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin Hers Girou,
- Vu les statuts Syndicat Mixte Aménagement du Bassin versant du FRESQUEL,
- Vu l'article L 211-7 du code de l'Environnement,

Les 3 syndicats ayant précisé les produits attendus au titre de GEMAPI pour l'exercice 2020

- * Syndicat mixte bassin de l'AGOUT : 23 066 €
- * Syndicat du bassin Hers Girou : 7 734 €
- * Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel : 8 748 €

➔ **Soit un montant total de 39 548 € dite « Taxe GEMAPI. »**

Auquel il convient d'ajouter la participation au titre de l'animation

- * Syndicat mixte bassin de l'Agout : 5 767 €
- * Syndicat du bassin Hers Girou : 3 240 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer, pour l'exercice 2020 au

- Syndicat mixte Bassin du Bassin de l'Agout : 5 767€ au titre de l'animation et 23 066 € au titre de la compétence GEMAPI.
- Syndicat mixte bassin Hers Girou : 3 240 € au titre de l'animation et 7 734 € au titre de la compétence GEMAPI.
- Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Fresquel : 8 748 € au titre de la compétence GEMAPI.

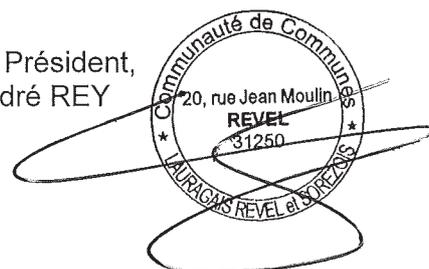
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21H-2020/ SYNDICAT MIXTE HAUTE GARONNE NUMÉRIQUE - PARTICIPATION 2020

Le **Judi 5 mars 2020**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

21H-2020/ SYNDICAT MIXTE HAUTE GARONNE NUMÉRIQUE - PARTICIPATION 2020

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu les statuts du syndicat mixte Haute Garonne Numérique,
- Vu le conseil syndical du 13 décembre 2019,
- Vu les projets d'aménagement numérique portés par le syndicat mixte « Haute Garonne Numérique » le montant de la contribution au titre de l'exercice 2020 s'élève à 32 562€,

Il est proposé au conseil communautaire de voter une participation pour l'exercice 2020 de 32 562 € au syndicat mixte Haute Garonne Numérique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une participation de 32 562 € au syndicat mixte Haute Garonne Numérique.

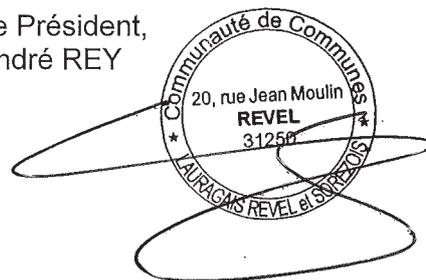
AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

21 - I -2020/ SPL HAUTE GARONNE DEVELOPPEMENT - PARTICIPATION 2020

Le Jeudi 5 mars 2020, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni dans la salle communale de Poudis, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Francis COSTES , Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Pierre FRAISSÉ, , Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Marc SIÉ, Maryse VATINEL, Annie VEAUTE, Alain MARY (arrivé 18h11).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, René ESCUDIER à Josette CAZETTES-SALLES, Marielle GARONZI à Laurent HOURQUET, Odile HORN à Léonce GONZATO, Vincent JONQUIERES à Pierrette ESPUNY.

ABSENTS EXCUSÉS (13) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Ghislaine DELPRAT, Philippe DUSSEL, Thierry FREDE, Alain MALIGNON, , Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 39 Votants : 44

21 - I-2020/ SPL HAUTE GARONNE DEVELOPPEMENT - PARTICIPATION 2020

Rapporteur : Etienne THIBAUT

- Vu les statuts du SPL Haute Garonne Développement,
- Vu délibération n° 12-2020 du 31 Janvier 2020 participation SPL Haute-Garonne Développement,

Considérant les projets d'aménagement portés par la SPL « Haute Garonne Développement » et notamment l'accompagnement de la SPL dans le projet de requalification de la ZAE de la POMME, le montant de la contribution au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 000 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une participation pour l'exercice 2020 de 3 000 € HT à la SPL Haute Garonne Développement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une participation de 3 000 € HT à la SPL Haute Garonne Développement pour l'année 2020.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ces dossiers.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

Ainsi délibéré, le 5 mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY

